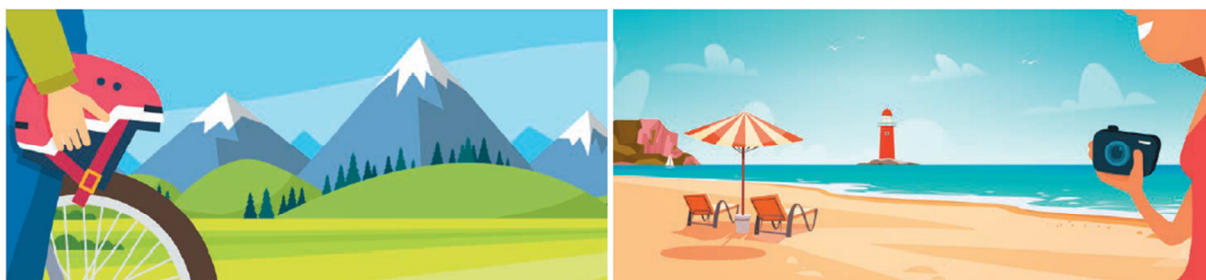


L'aide aux vacances pour les jeunes de 18 à 25 ans

**La saison estivale va commencer !
Départ 18 : 25 : le programme qui finance jusqu'à la moitié
des vacances des 18 25 ans ***



Randonnée dans les Pyrénées ou balade sur les plages landaises ? Locations ou villages de vacances ? Sport ou farniente? **Départ 18 : 25 propose une aide financière pour les vacances des jeunes de 18 à 25 ans parmi un large choix de séjours.** Via le site internet www.depart1825.com, ils peuvent donc découvrir le programme et sélectionner le type de destination pour des vacances qui leur ressemblent:

- À la mer pour un séjour farniente au soleil ;
- À la montagne pour des vacances sportives été comme hiver ;
- Et prochainement, à la découverte de l'Europe pour une escapade citadine et culturelle.

Sous conditions de statut ou de ressources, Départ 18 : 25, mis en place par l'Agence Nationale pour les Chèques-Vacances, prend en charge jusqu'à la moitié du coût de leur séjour dans la limite de 150 €, pour un montant à leur charge de minimum 50 €. Ainsi, ceux justifiant de faibles revenus (revenu fiscal de référence inférieur à 17 280 € par an pour une part fiscale), tout comme **ceux justifiant d'un statut spécifique** (étudiants boursiers, apprentis et autres contrats de formation en alternance, contrat aidés/ emploi d'avenir, service civique ou école de la deuxième chance) **peuvent bénéficier de vacances à prix mini.**

Dans le cadre du programme, ils ont également l'opportunité de partir en couple et entre amis, de 18 à 25 ans. Dans ce cas, les participants ne répondant pas aux critères ne bénéficieront pas de l'aide mais profiteront des prix accessibles des séjours proposés.

Avec un taux de non partants de 45 %, les jeunes adultes constituent la classe d'âge qui part le moins en vacances pour des raisons souvent financières. Depuis 2014, **l'Agence Nationale pour les Chèques-Vacances (ANCV) propose un dispositif d'aide au départ en vacances pour les jeunes de 18 à 25 ans, s'inscrivant pleinement dans sa mission de lutte contre la fracture touristique.**

*Dans la limite de 150€ d'aide et de 50€ minimum à la charge du bénéficiaire (après déduction de l'aide)



A propos de l'ANCV

L'Agence Nationale pour les Chèques-Vacances est un établissement public qui accomplit depuis 35 ans une mission unique : rendre effectif le départ en vacances du plus grand nombre. En mettant au centre de son action la réalisation de projets de vacances, elle participe aux politiques publiques en faveur de la cohésion sociale et la lutte contre les exclusions. Elle est placée sous la double tutelle des ministres en charge du tourisme et de l'économie et des finances.

Pour accomplir sa mission, l'ANCV déploie le Chèque-Vacances. Représentant 1,6 milliard de volume d'émission en 2016, les Chèques-Vacances servent à régler des prestations de transport, d'hébergement, de restauration et de loisirs à des prestataires nationaux.

Aujourd'hui entièrement autofinancée, l'Agence consacre de plus ses excédents de gestion à des programmes d'action sociale qui permettent de soutenir le départ en vacances de populations en difficulté. L'Agence contribue ainsi à des objectifs sociaux plus larges (mieux vivre ensemble, bien vieillir, insertion sociale, acquisition d'autonomie, ...). Elle soutient également la rénovation d'hébergements touristiques dont les exploitants s'engagent pour rendre les vacances accessibles aux plus fragiles.

Contacts presse :

Muriel Droin (ANCV) – 01 34 29 51 94 – mdroin@ANCV.fr

Anissa Bouam (Grayling) – 01 55 30 70 98 – anissa.bouam@grayling.com